

# CALENDRIER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

## Instrument et chant (cours individuels)

Vendredi 19 juillet et vendredi 30 août : envoi d'un courriel à tous les responsables des élèves les invitant à se rendre sur leur espace usager afin de prendre connaissance des cours dans lesquels chaque élève de leur foyer a été placé.

### Lundi 02 septembre

Des places étant encore susceptibles d'être libérées après cette date, si l'une d'entre elles pouvait vous être proposée, vous seriez contacté par téléphone.

## Comment les créneaux qui ne sont pas affichés pour certains cours sont-ils définis ?

Lorsqu'un créneau de cours (généralement pour un cours individuel) n'est pas affiché dans la liste publiée, cela implique qu'il devra être défini en concertation avec l'enseignant.

Les enseignants peuvent les définir soit par courriel, soit par contact téléphonique soit lors d'une réunion.

**Dans ce dernier cas, il est impératif d'y participer sous peine de se voir imposer un créneau de cours.**

La manière dont procède chaque enseignant est renseignée sur le **planning des réunions des professeurs d'instruments, de chant et de théâtre, qui sera publié le 30 août.**

**Les professeurs qui définiront les créneaux de cours lors d'une réunion la tiendront entre le 4 et le 6 septembre** : Réunions avec les professeurs pour fixer les horaires de cours d'instrument, de chant ou de théâtre de chaque élève.

## À partir du 09 septembre : début des cours

## Disciplines complémentaires obligatoires

Les créneaux des cours complémentaires obligatoires (formation musicale, chorale et pratiques collectives), qui dépendent de l'âge et du cursus de l'élève, seront consultables dans votre espace personnel<sup>1</sup> à l'adresse suivante : <https://www.imuse-cannespaysdelerins.fr/extranet>

## Ensembles instrumentaux et vocaux (pratiques collectives)

Les cours d'ensembles, appelés « pratiques collectives », sont obligatoires dans le cadre d'un cursus instrumental ou vocal au conservatoire. En fonction de la discipline, les créneaux de cours sont pré-affectés pour une partie des élèves (orchestres, chorales). Pour les autres, ils seront définis avec les enseignants concernés.

À partir du 09 septembre : début des cours pour les élèves concernés.

## Horaires des cours de formation musicale (FM) et de chorale

Les horaires de Formation Musicale et de Chorale (Chœur FM CE1, Chœurs juniors) sont pré-affectés. En cas d'impossibilité, et pour motif majeur, de suivre les cours de formation musicale et de chorale aux horaires proposés vous pourrez formuler par écrit une demande de changement de cours au responsable de ces disciplines à :

[stephane.catalanotti@ville-cannes.fr](mailto:stephane.catalanotti@ville-cannes.fr)

En indiquant un numéro de téléphone où vous joindre facilement.

Les demandes seront satisfaites en fonction des places disponibles dans les autres groupes.

Confirmation des inscriptions dans les disciplines collectives le **30 août** à consulter/vérifier via votre espace usager d'Imuse (sur la fiche de chacun des élèves de votre foyer inscrit au Conservatoire).

Pour les élèves les plus jeunes, une prise de contact entre élèves, parents et professeur pourra être effectuée pendant le 1<sup>er</sup> cours de Formation Musicale afin d'aborder diverses questions : programme de l'année, manuels, fournitures.

---

<sup>1</sup> Vous devez avoir votre identifiant. Si vous ne l'avez pas reçu, rapprochez-vous de l'accueil du Conservatoire.